

# CONTRAT DE VILLE D'AMIENS MÉTROPOLE APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2023

## Note de cadrage



### Introduction

Conformément à la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le contrat de ville, est le contrat unique de référence de la politique de la ville et de toutes les politiques menées en faveur des quartiers prioritaires, de la part de l'ensemble des signataires.

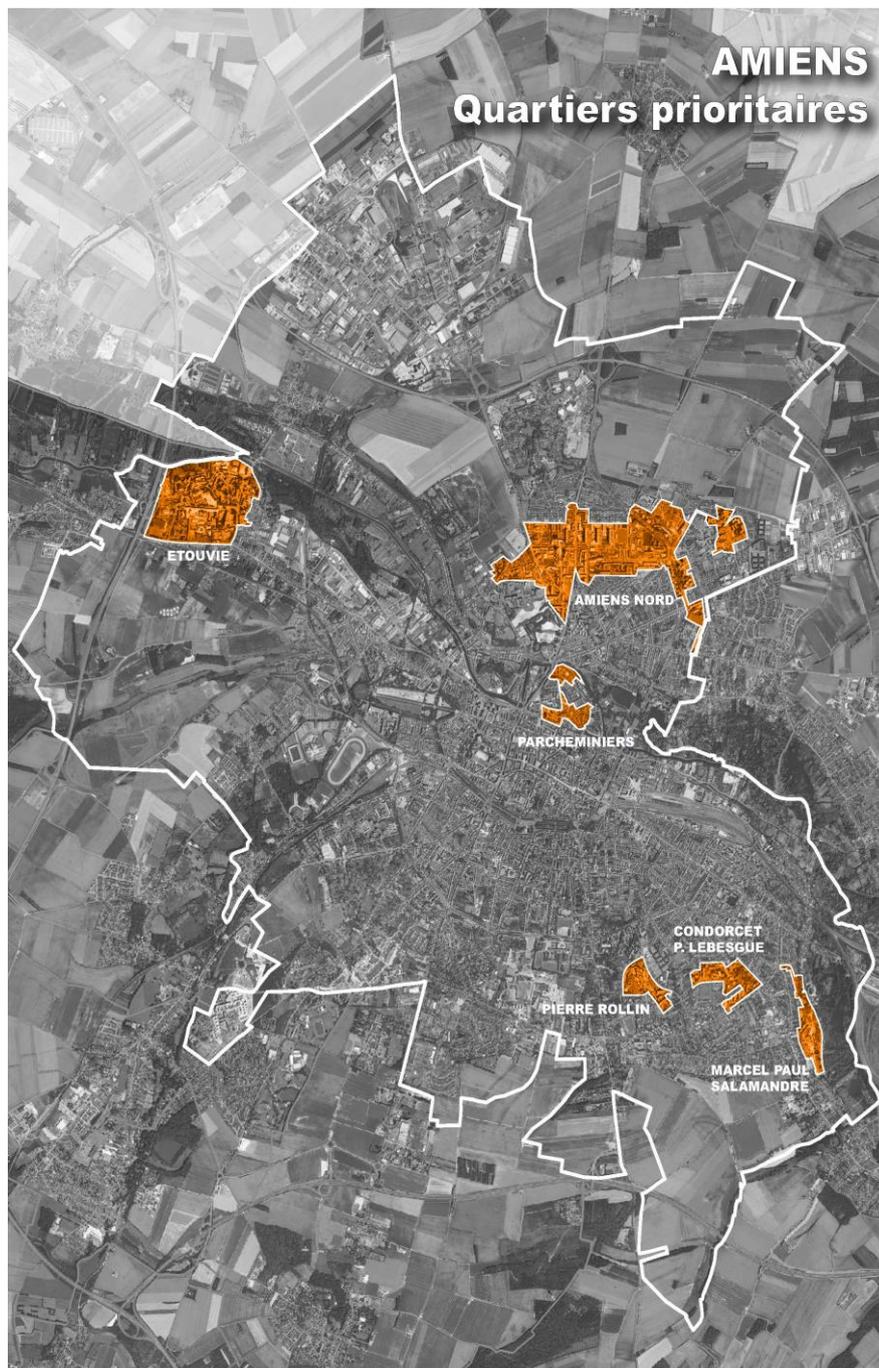
Signé le 20 février 2015, le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole prorogé jusqu'en 2023 couvre 6 quartiers prioritaires : Amiens Nord, Étouvie, Salamandre-Marcel Paul, Phileas Lebesgue-Condorcet, les Parcheminiers et Pierre Rollin.

L'appel à projets doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants des quartiers de la politique de la ville et répondant aux enjeux définis au sein du contrat de ville déclinés en 5 axes stratégiques et 8 défis issus du protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Par ailleurs, Amiens Métropole a été labellisée Cité de l'Emploi le 10 juillet 2021. Suite à la réalisation d'un diagnostic partagé, plusieurs priorités ont été retenues, qui feront l'objet d'une attention particulière lors de l'examen des projets déposés. Ces éléments sont détaillés en annexe de la présente note de cadrage.

## I. La géographie prioritaire

Carte des territoires concernés par le présent appel à projets :



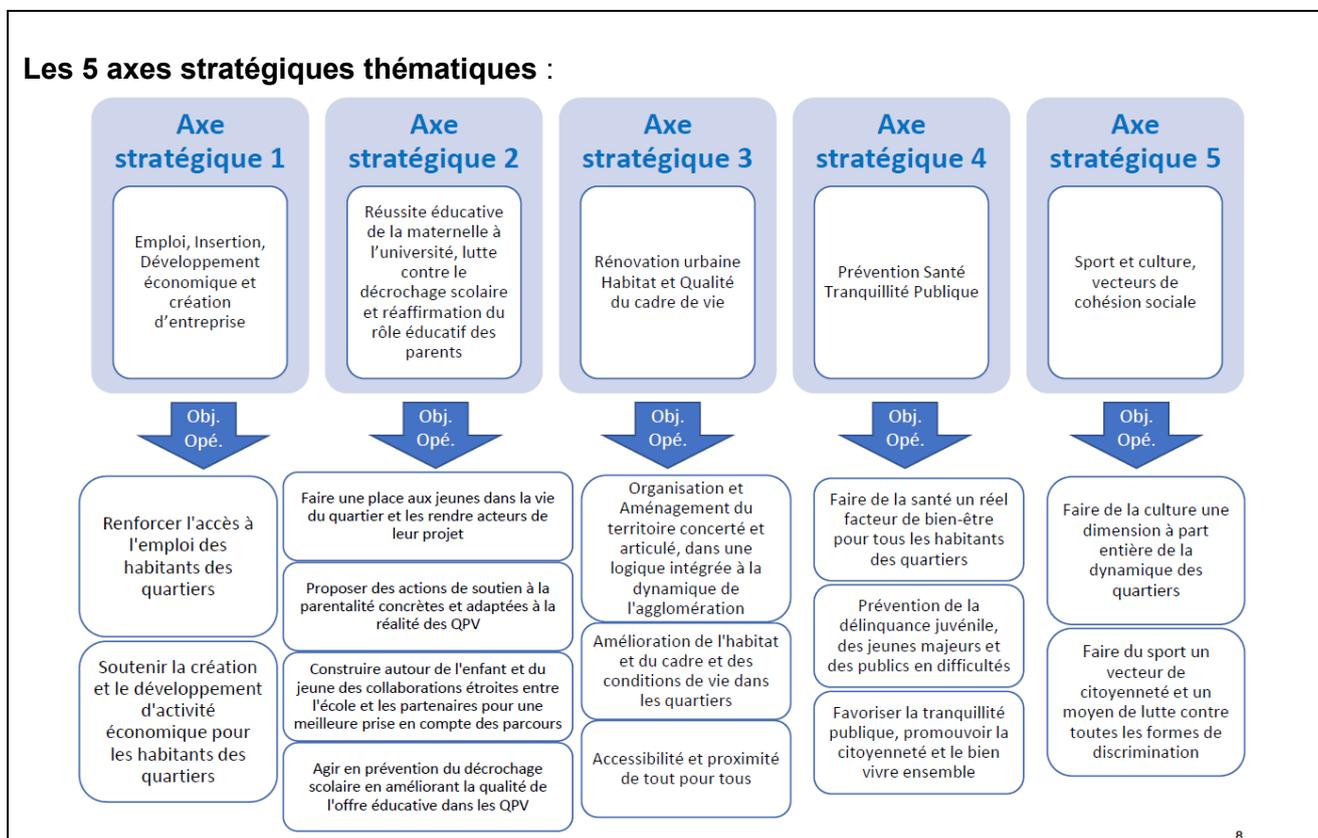
Attention : Il est à noter que la Communauté d'agglomération Amiens Métropole et le Conseil Régional peuvent mobiliser des crédits au titre de la politique de la ville pour les territoires dits de « veille active » afin d'assurer la continuité d'actions engagées et d'accompagner au mieux les initiatives des habitants.

**Les quartiers de veille active sont :** Elbeuf Lescouvé, Saint-Maurice, Faubourg de Hem, Îlot de la Délivrance, ville de Longueau (Rues G. Philippe, M. Thorez et F. Mitterrand), ville de Camon (Place des Libertés, rue Pierre Sénard, rue des Tourelles), ville de Rivery (Rue Laennec).

## II. Les priorités d'intervention

### 1. Les 5 axes stratégiques du contrat de ville d'Amiens Métropole

Le contrat de ville s'articule autour de 5 axes stratégiques, enregistrés par thème et déclinés en 14 objectifs opérationnels :



### 2. Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques - PERR

Le PERR s'appuie sur les principes de défis et d'enjeux transversaux :

➤ 8 défis à réaliser d'ici 2023 :

1. Soutenir et développer la vie économique dans sa dimension sociale et solidaire,
2. Faire du numérique un levier de réussite pour les habitants et d'attractivité pour les quartiers,
3. Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne notamment en développant la médiation sous toutes ses formes,
4. Agir sur les mobilités quotidiennes en proposant des solutions adaptées aux habitants des quartiers,
5. Renforcer la mixité sociale en réussissant la diversification sur les quartiers,
6. Valoriser les jeunes et développer leur réussite personnelle et professionnelle,
7. Renforcer l'action en matière de santé mentale et de prévention contre les addictions,
8. Impulser une nouvelle dynamique sur les volets sport et culture en favorisant les décloisonnements et le changement d'échelle.

➤ 3 enjeux transversaux définis comme des évidences à mettre en œuvre :

- Le développement durable,
- La participation citoyenne,
- L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations.

### III. Critères d'instruction des demandes de subvention

Pour rappel, les crédits de la politique de la ville sont des crédits spécifiques et subsidiaires qui sont mobilisés **en complément** des crédits des politiques de droit commun.

→ Les actions proposées doivent répondre aux objectifs définis dans le Contrat de ville et/ou à l'un des 8 défis du Protocole d'engagements renforcés et réciproques. Le porteur de projet devra expliciter en quoi l'action contribue à leur atteinte.

→ Les actions devront concerner les habitants des quartiers « politique de la ville ». Le projet précisera le ou les quartier(s) concerné(s), qualifiera le type de public ciblé pour chaque action et indiquera le nombre, le genre et l'âge des habitants des quartiers prioritaires visés par l'action.

→ Les dossiers devront identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus, démontrer la capacité du porteur à réaliser son action dans les conditions présentées dans le dossier et aboutir aux résultats attendus dans les délais (en termes de moyens humains, organisationnels, financiers, de cohérence avec le champ d'intervention du porteur de projet,...).

→ Une attention particulière sera portée à :

- la mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement (bénévolat, fonds propres, mécénat) en complémentarité des crédits spécifiques sollicités,
- la définition précise d'un nombre restreint d'indicateurs pertinents permettant de mesurer la réalisation et l'impact de l'action mise en œuvre.

→ **Pour les demandes de renouvellement d'action, il est impératif de transmettre en plus les documents suivants :**

- Le bilan des actions financées et menées en 2021,
- Le bilan intermédiaire des actions financées sur l'exercice 2022.

Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- le renseignement de l'ensemble des indicateurs préalablement identifiés,
- l'atteinte des objectifs fixés,
- la pertinence de la justification des éventuels écarts,
- les perspectives d'évolutions envisagées dans un souci d'amélioration continue des actions

**La transmission des bilans de l'année 2021 et des bilans intermédiaires de l'année 2022 est impérative et conditionne l'examen des demandes de renouvellement d'action.**

**→ Sans ces éléments, les demandes de renouvellement ne seront pas instruites.**

#### IV. **Modalités de réponse à l'appel à projets 2023**

Les demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets doivent se faire **OBLIGATOIREMENT** via la plateforme DAUPHIN.

**Pour accéder à la plateforme de dépôt Dauphin :**

- Portail dauphin « Espace Usagers » : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Chaque demande de subvention sera dirigée automatiquement vers tous les financeurs partenaires du contrat de ville d'Amiens Métropole.

Le budget prévisionnel doit être rempli avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs dans le budget prévisionnel de l'action conditionne l'acheminement de la demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.**

⚠ Dans la partie PRODUITS du budget prévisionnel, compte 74 « Subventions d'exploitation », il est obligatoire de sélectionner, au niveau de la ligne « État » et dans la liste déroulante :

**80-ETAT- POLITIQUE-VILLE.**

Même si vous ne sollicitez pas l'appui financier de l'Etat, indiquez 1 € pour permettre la transmission du dossier à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.), chargée de réceptionner l'ensemble des dossiers de l'appel à projets, déposés dans Dauphin.

Cette consigne vaut également pour les services d'Amiens Métropole. Vous devez sélectionner au niveau de la ligne « Communauté de communes » :

**80 - CA AMIENS METROPOLE.**

⚠ **Nouveau en 2023 :**

Obligation de joindre à votre demande le **Contrat Engagement Républicain signé** (disponible en téléchargement sur le site internet Amiens.fr). A enregistrer dans « Autres pièces » sur Dauphin lors de votre demande.

**Pour vous aider :**

- Site internet de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : un guide de saisie USAGERS est disponible sur : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>.

➔ **Pour éviter les erreurs, il est nécessaire de suivre scrupuleusement les indications de ce guide.**

- Cellule d'accompagnement DAUPHIN ouverte aux porteurs de projet durant toute la programmation – 09.70.81.86.94

## V. Appui pour la constitution de vos dossiers

Pour tout renseignement concernant la rédaction de votre projet (l'objet, les objectifs, les financements), vous pouvez contacter :

**Votre chef de projet Politique de la ville :**

- **Karim DIOP** – Chef de projet Secteur Ouest et Centre  
Mail : [k.diop@amiens-metropole.com](mailto:k.diop@amiens-metropole.com) ☎ : 06.22.43.39.13
- **Stéphane BLED** – Chef de projet secteur Sud et Est  
Mail : [s.bled@amiens-metropole.com](mailto:s.bled@amiens-metropole.com) ☎ : 06.12.52.85.06
- **Grégory HEMBERT** – Chef de projet secteur Nord  
Mail : [g.hembert@amiens-metropole.com](mailto:g.hembert@amiens-metropole.com) ☎ : 06.72.27.26.17

**Votre déléguée de la Préfète :**

- **Caroline PLESNAGE**  
Mail : [caroline.plesnage@somme.gouv.fr](mailto:caroline.plesnage@somme.gouv.fr) ☎ : 06.30.20.34.85

**Sont également à votre disposition pour assurer l'assistance administrative et technique :**

- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.) – Unité Politique de la ville :  
**Sabine CANEL** ☎ : 03.64.26.88.68  
**Céline SEGUIN** ☎ : 03.64.26.88.69  
**Jessica GRENIER** ☎ : 03.64.26.88.70  
Mail : [ddets-polville@somme.gouv.fr](mailto:ddets-polville@somme.gouv.fr)
- La direction Habitat - Politique de la Ville d'Amiens Métropole :  
**Linda ZANITTI**  
Mail : [l.zanitti@amiens-metropole.com](mailto:l.zanitti@amiens-metropole.com) ☎ : 03.22.97.42.90

**Pour tout renseignement concernant les demandes de subventions auprès de la Région Hauts-de-France** (subventions de fonctionnement, d'investissement, pour un PIC (Projets d'Initiatives Citoyennes) ou dans le cadre de l'appel à projets spécifique « Nos Quartiers d'Été ») :

- **Laurence CHATILLON**, Chargée de mission  
Mail : [laurence.chatillon@hautsdefrance.fr](mailto:laurence.chatillon@hautsdefrance.fr) ☎ : **03.74.27.17.80**

## **VI. Appel à projets du Contrat Local de Santé 2023**

Chaque année, l'Appel à Projets du Contrat Local de Santé accompagne dans le même temps celui du Contrat de Ville. Cet Appel à Projets commun permet d'harmoniser le mieux possible les financements des actions déposées.

Les orientations en matière de santé sur le territoire sont définies dans un Contrat Local de Santé de 2<sup>e</sup> génération, signé le 2 octobre 2019.

L'Appel à Projets 2023 se constituera donc en réponse à ces priorités du CLS 2, toujours avec les mêmes modalités de dépôt des dossiers pour les porteurs de projets (calendrier et procédures) que pour l'Appel à Projets du Contrat de Ville.

3 priorités et 3 enjeux transversaux sont identifiés dans ce CLS 2 :

- **Priorité 1** : Promouvoir la santé des enfants et des jeunes.
- **Priorité 2** : Favoriser l'accès à un parcours de santé aux personnes en situation de vulnérabilité.
- **Priorité 3** : Améliorer le parcours de vie en santé mentale.
  
- **Enjeu 1** : S'attacher à réduire les inégalités territoriales et sociales par des actions de santé.
- **Enjeu 2** : Promouvoir la participation des habitants dans les actions en faveur de la santé.
- **Enjeu 3** : Lutter contre les addictions pour l'ensemble des publics identifiés comme prioritaires du CLS.

Les actions ouvertes à l'Appel à Projets 2023, et découlant de ces priorités et enjeux, sont explicitées dans le document du CLS 2, disponible en téléchargement depuis le 2 octobre 2019.

**Pour toute question concernant l'appel à projets du Contrat Local de Santé 2, vous pouvez contacter votre coordinateur :**

- **Antoine PETER**  
Mail : [a.peter@amiens-metropole.com](mailto:a.peter@amiens-metropole.com) ☎ : 03.22.97.12.34

## **VII. Calendrier et étapes de l'appel à projets 2023**

<b>Lundi 19 septembre 2022</b>	Ouverture de l'appel à projets
<b>Vendredi 4 novembre 2022</b>	Clôture de l'appel à projets
<b>du 23 novembre au 7 décembre 2022</b>	Instruction partagée des dossiers
<b>Les 12 et 13 décembre 2022</b>	Auditions des porteurs de projet selon la nature du dossier (non systématique)
<b>début 2023</b>	Validation de la programmation

 **Attention La date de dépôt des dossiers de demande de subvention 2023 pour les collèges est décalée au 30 avril 2023. Les dossiers seront instruits en mai 2023 pour une validation avant l'été.**

## **VIII. Appels à projet connexes REAAP et CLAS**

Conjointement aux financements spécifiques du Contrat de ville, les porteurs de projets déposant des dossiers au titre de l'axe stratégique 2 peuvent également solliciter des financements relatifs aux dispositifs de soutien à la parentalité (REAAP et CLAS), si leurs projets répondent aux critères d'éligibilité.

### **Le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)**

Pour solliciter des financements au titre du REAAP (CAF et Conseil Départemental), le porteur de projet déposera un dossier sur la plateforme ELAN (plateforme mise en œuvre par la CNAF) via le lien <https://elan.caf.fr/aides>

Les documents relatifs à l'Appel à projet REAAP 2023 pourront être consultés sur la plateforme, à partir du 4 octobre 2021.

L'instruction des dossiers fait l'objet d'un calendrier spécifique au REAAP : examen par le Comité Parentalité en février 2023 ; décision communiquée courant avril.

### **Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

Pour solliciter des financements au titre du CLAS, le porteur de projet déposera un dossier sur la plateforme ELAN via le lien <https://elan.caf.fr/aides>

Les documents relatifs à l'Appel à projet CLAS pour l'année scolaire 2022/2023 pourront être consultés sur la plateforme à compter du 2ème trimestre 2022.

**Pour toute question concernant les appels à projet REAAP et CLAS, vous pouvez contacter les référentes parentalité à la CAF de la Somme par mail à l'adresse :**

**[parentalite80.cafamiens@caf.cnafmail.fr](mailto:parentalite80.cafamiens@caf.cnafmail.fr)**

## ANNEXE

### LA CITE DE L'EMPLOI D'AMIENS METROPOLE

Amiens Métropole a été labellisée Cité de l'Emploi le 10 juillet 2021. La Cité de l'Emploi est un outil élaboré pour faciliter et simplifier la mise en œuvre du volet emploi/ insertion du contrat de ville. Elle doit permettre de :

- Rassembler les partenaires pour partager un état des lieux des pratiques et des ressources dans le domaine de l'emploi et de l'insertion ;
- Coordonner les politiques de l'emploi au niveau local, s'appliquant en particulier aux quartiers prioritaires et leurs habitants ;
- Répondre aux problématiques spécifiques des publics QPV.

Le 15 juin 2022, le diagnostic partagé conduit par le cabinet Actéhis et la Cité de l'Emploi a été présenté en réunion partenariale, son état des lieux expose les situations suivantes concernant l'emploi, le profil et les besoins spécifiques des résidents des QPV d'Amiens Métropole.

#### L'emploi :

- Une forte attractivité des métiers de services à la personne, notamment auprès des femmes, dans un contexte de besoins importants de recrutement ;
- De façon générale, un positionnement des demandeurs d'emploi en phase avec les besoins économiques, malgré les freins importants associés à l'accès à l'emploi (qualification et mobilité notamment) ;
- L'emploi privé se montre plutôt dynamique à l'échelle d'Amiens Métropole ;
- Le rythme de progression des emplois entre 2015 et 2020 est supérieur à la moyenne régionale (+2,8% contre +2,0%) ;
- Le nombre d'établissements employeurs progresse (+1,7%) alors qu'il diminue à l'échelle Hauts-de-France (-0,9%) ;
- Un impact visible de la crise sanitaire en 2020 (-863 emplois salariés privés) ;
- Une prédominance des emplois de services accentuée par le dynamisme des activités de transport, de logistique, intérim, santé et action sociale, hébergement restauration et information communication (y compris numérique) ;
- Une progression des emplois dans la construction.

#### Les publics et leurs besoins :

Les jeunes :

- Des attentes proches mais exprimées parfois différemment selon les quartiers ;
- Importance des territoires infra-quartier ;
- Représentations de certaines formations considérées comme trop scolaires ;
- Besoin de remobilisation et de travail préalable à des processus d'insertion professionnelle ;
- Absence de projet professionnel, le plus souvent ;
- Influence du bouche à oreille et rôle de l'entourage familial ;
- Des formes de contact et de communication « non institutionnelles » nécessaires pour être efficaces ;
- Besoin d'accompagnement pour dépasser les blocages liés à la mobilité.

Les femmes :

- Difficultés à appréhender certaines contraintes liés à l'activité professionnelle (horaires, prérequis...);
- Une large part de personnes à faible niveau de qualification ;
- Peu d'expérience professionnelle ;
- Situations fréquentes de non maîtrise du français ;
- Absence de projet professionnel, le plus souvent ;
- Des publics qui peuvent être « captés » via les réseaux associatifs (aide à la parentalité...)
- Prépondérance des situations de femmes isolées avec enfant(s) ;
- Difficultés de garde des enfants.

Les séniors :

- Des représentations fondées sur les expériences professionnelles passées ;
- Une bonne connaissance du monde du travail ;
- Un faible niveau de qualification ;
- Une part importante de séniors parmi les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Des longues périodes d'inactivité professionnelle ;
- Un besoin particulier de travailler sur la motivation et la confiance en soi.

Pour répondre aux besoins des publics dans une perspective d'accès à l'emploi et après concertation avec ses partenaires, la Cité de l'emploi vise à mettre en œuvre les solutions suivantes :

#### **Décloisonner l'approche des freins périphériques : Transports et garde d'enfants.**

L'organisation de groupes de travail transversaux animés par la Cité de l'emploi en invitant les représentants des résidents des QPV, les acteurs du tissu associatif, les experts des domaines du transport et de la garde d'enfant, Pôle emploi et la Mission Locale à imaginer, construire et expérimenter des solutions ajustables aux besoins spécifiques de certains quartiers et souvent en constante évolution. 4 groupes de travail dès septembre 2022.

#### **Identifier les besoins dans une démarche partagée**

Impliquer les publics : animation d'ateliers avec les résidents des QPV permettant de mieux cerner les évolutions de besoins et/ou l'émergence de difficultés particulières. Des groupes de paroles « Femmes » et « Séniors » dans chaque quartier seront mis en œuvre dès la fin septembre 2022. Certains sujets comme les inégalités de salaire, les conditions de travail, les trajectoires chaotiques, la discrimination à l'embauche, le travail et l'éducation des enfants pour le public « Femme », la reconversion professionnelle et l'accès à la formation, les compétences du numérique pour le public « Séniors » par exemple, seront abordés et discuter pour amorcer le changement de représentation et permettre aux intéressés de choisir leur orientation professionnelle au lieu de la subir.

#### **Optimiser le recours aux outils de droit commun qui répondent aux besoins (Offre de formation ; Dispositifs individuels d'accompagnement ; Information sur l'entreprenariat) :**

Des réunions partenariales, de coordinations et de réflexion (dernier trimestre 2022) seront mises en œuvre avec les différents acteurs et spécialistes des domaines (organismes de formation, associations des quartiers, service public de l'emploi...). Faciliter l'accès à la formation des séniors et des femmes, reconnu comme étant le principal levier d'accès à l'emploi, est un enjeu prioritaire pour la Cité de l'Emploi.

## **Raccrocher les invisibles et les « découragés »**

→ *Créer un environnement propice à la reconnexion sociale en s'appuyant sur le tissu associatif (association de parents, de femmes, clubs sportifs, culturels et de loisirs, PIJ...).*

La présentation de la Cité de l'Emploi et de ses missions auprès des réseaux associatifs a débuté dès la prise de fonction du coordonnateur (mai 2022) avec l'appui des chefs de projets de la Politique de la Ville. L'objectif étant d'initier une dynamique collaborative afin d'ajuster et combiner nos communications à destination des publics, d'innover dans la recherche de solutions d'accompagnement, de faciliter leur accès à la formation, de lutter contre les orientations non choisies (ce dernier point est en corrélation avec la Cité Educative d'Amiens Nord)...

→ *Renforcer l'offre d'accompagnement individuel (confiance en soi, etc.).*

Dès septembre 2022, des accompagnements individuels et collectifs à « l'affirmation personnelle » seront systématiquement proposés mais non obligatoires aux publics repérés et accompagnés ;

→ *Innover dans les pratiques professionnelles d'accompagnement.*

Des groupes d'échange et d'analyse des pratiques afin d'accompagner ces publics à la préparation et à l'organisation de la vie quotidienne avant d'accéder à la formation et/ou à l'emploi seront proposés et expérimentés sur une base de volontariat, organisés et animés par la Cité de l'Emploi dès octobre 2022.